

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DASES 171 Subvention (55 000 €) et convention avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour le fonctionnement en 2021 du dispositif des équipes mobiles gériatriques externes (EMGE) auprès des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles 2511-13 L 2511-14 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose l'attribution d'une subvention de 55 000 euros au profit de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, située 3 avenue Victoria, 75004 Paris, et lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle fixant l'attribution de ce financement ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer la convention annuelle entre la ville de Paris et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, située 3 avenue Victoria 75004 Paris, fixant les conditions d'attribution d'une subvention au titre de l'année 2021, pour le financement du dispositif des équipes mobiles gériatriques externes (EMGE) auprès des EHPAD.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 55 000 euros est attribuée à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris au titre de l'année 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO